

# Le Solidaire

Journal de la Section CGT Energie  
des Retraité(e)s et Veuves 86/79



Mai 2024 - N° 59

## En Mai, fais ce qu'il te plaît...

**Ces dernières semaines ont été marquées par l'éternel débat autour du déficit budgétaire de l'État (5,5 % contre les 3 % préconisés par Bruxelles).**

D'emblée, le Président et son nouveau Gouvernement ont sonné la charge pour résorber tout cela :

☞ Économies sur la Santé, les remboursements, franchises, mais aussi les hôpitaux, etc...

☞ Économies sur les budgets dits « sociaux » dont les allocations chômage, la Sécurité Sociale, mais aussi les retraites et pensions qui seraient bloquées pendant les 2 prochaines années, etc...

☞ Économies sur les Services Publics et les Collectivités Locales...

**La France est-elle malade  
par trop de dépenses sociales  
ou par un manque récurrent  
de recettes fiscales ???**

A l'heure où les injustices se creusent dans notre pays, **C'EST LA QUESTION DE FOND !**

☞ Les cadeaux somptuaires, sans contrôle, aux grandes entreprises (suppression de l'impôt sur les Sociétés), les aides et les exonérations multiples de cotisations sociales.

☞ La suppression de l'ISF sur les grandes fortunes.

☞ Les rémunérations extravagantes des PDG, dont celui de STELLANTIS (Peugeot-Citroën-Fiat) qui a reçu 36,5 millions d'euros de rémunération en 2023. Soit 100 000 euros, par jour ! (+56%/an).

☞ La hausse continue et sans précédent de la Bourse et du CAC 40....La fraude fiscale.

**C'est tout cela qui passe sous les radars des recettes fiscales, mais montre aussi les pistes à creuser.**

## Eh Dit Oh...

On pourrait parler aussi des dépenses inutiles dans différents ministères, tel le budget de 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire.

Pendant ce temps, on tente de nous imposer une nouvelle cure d'austérité qui ne dira son nom qu'après... les élections européennes du 9 juin prochain, afin de ne pas effrayer les électeurs.

Pour nous retraité(e)s et pensionné(e)s, si nous laissons faire, ce sera la triple peine sur nos besoins essentiels : **Pouvoir d'achat, Santé, Services Publics.**

Autant de questions au cœur de nos préoccupations spécifiques qui se sont exprimées ce 1<sup>er</sup> mai.

**Ne laissons pas à d'autres la possibilité de décider pour nous.**

**Soyons ACTEURS de notre vie citoyenne et sociale.**

La syndicalisation, les luttes revendicatives nombreuses ont fait évoluer nos conditions de vie, mais beaucoup reste à gagner.

**Prenons notre place dans la Société, dans le Syndicalisme, dont la CGT 1<sup>er</sup> syndicat de Retraité(e)s et Veuves de France.**

**Alors rejoignez-nous.**

**La Section Retraité(e)s - Veuves  
de l'Énergie 86/79**



**2024 est marquée par le 60ème anniversaire de la gestion des Activités Sociales reprise par le Personnel et les Organisations Syndicales, après treize années de gestion par les Directions des Entreprises EDF & GDF.**

### Un brin d'histoire :

Suite à l'envoi de la Police par le Gouvernement de **1951**, afin de dissoudre le Comité Central des Œuvres Sociales (CCOS) présidé par *Marcel Paul*, les Employeurs en ont repris la gestion jusqu'en 1955. Aucune avancée pour les salarié(e)s d'EDF & GDF.

En **1955**, sous le Gouvernement de *Mendès France*, la Caisse Centrale des Activités Sociales est créée (CCAS) avec des Administrateurs nommés (et non élus) par les Organisations Syndicales. Un veto est mis sur le nom de *Marcel Paul*.

Le financement par 1 % "minimum" des ventes d'électricité et de gaz devient 1 % "maximum"...

Le financement de l'Action Sanitaire et Sociale est mis à charge du 1 % en lieu et place des Employeurs. Mais il s'agit d'une première étape vers la reprise de la gestion par le Personnel, sous l'égide toutefois d'un "délégué provisoire" nommé par EDF avec un budget plafonné.

**Sans aucune avancée démocratique, la lutte a continué. La CGT y a contribué largement.**

Fruit de ce long combat, la reprise d'une gestion démocratique au **1er janvier 1964** a marqué le point de départ d'un mouvement de progrès majeur et de développement continu des Activités Sociales fondées sur la Solidarité, la Dignité, la Justice, où le vivre-ensemble est une évidence et non une utopie.

**Prenons appui sur ce 60ème anniversaire, sur ces luttes victorieuses qui ont redonné un élan incroyable d'innovations à nos Organismes.**

### Mais avec quels moyens aujourd'hui ?

Bon nombre de bouleversements sont synonymes de régressions sociales :

\* **2004** → Changement de statuts économiques des Entreprises EDF & GDF.

\***2007** → Ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et du gaz.

\***2008** → Mise en place des filiales avec séparation d'EDF/GDF.

→ Nouveau mode de financement des Activités Sociales avec ses conséquences, dues à la baisse des ventes par EDF & GDF (devenu SUEZ, puis ENGIE).

## Quel Avenir ?

\***2018** → Luttés contre la réduction des moyens dits bénévoles, octroyés par les Employeurs. La CCAS devient employeur de son personnel. Diminution des détachements pour faire vivre les Activités Sociales...

\***2022** → Mise en application de la reprise de la gestion de la restauration par les Employeurs. Les agents de restauration inemployés sont laissés à la charge de la CCAS.

→ Crise de l'énergie, augmentation faramineuse de l'inflation et des prix.

Devant ces contraintes, financières et organisationnelles, la contribution financière à la CCAS et aux CMCAS est en diminution. Environ 400 millions d'euros pour un besoin, non réévalué, estimé à 500.

Avons-nous un rapport de force intersyndical à mettre en adéquation avec le réel besoin des Bénéficiaires, Actifs et Pensionné(e)s, pour des Activités Sociales, PARTOUT et POUR TOUS ?

### C'est LA question qui nous est posée à TOUS aujourd'hui !

De ce fait, les Administrateurs CGT dans nos structures se veulent garants du développement des offres pour les Bénéficiaires, malgré ces contraintes budgétaires imposées par le Groupement d'Employeurs. Ainsi, la CCAS et les CMCAS travaillent sur la réduction des coûts de fonctionnement, avec pour objectif de dégager des ressources pour développer encore leurs offres.

**Dans ce contexte de récession, ne baissons pas les bras, la Solidarité s'impose. Chaque secteur de nos Activités Sociales et de Santé va certainement connaître très rapidement des modifications structurelles et financières importantes.**

Chaque Bénéficiaire Actif et Pensionné va être concerné, tant au niveau de la CCAS (Vacances, Colos, Action Sanitaire et Sociale, CSMR...) que dans les CMCAS sur les activités et aides locales.

Chaque ouvrant-droit, de tout âge, bénéficie des Activités Sociales, que ce soit pour les vacances, les activités locales, les colos, les aides ménagères, la solidarité sur les cotisations Solimut (CSMR), etc...

**Ensemble, prouvons qu'avec l'espoir, l'optimisme, l'aspiration à un autre monde, nous pouvons faire vivre des Activités Sociales collectives émancipatrices.**

**Les luttes d'hier nourrissent les combats de demain.**

**La fête de la CMCAS des 21 et 22 septembre au Lac de Moncontour sera une occasion de célébrer cet anniversaire.**

# L'Énergie en débat

## 8 Avril 1945

Chacun(e) a en mémoire le vote et la promulgation de la loi de Nationalisation de l'électricité et du gaz, issue du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) qui institua aussi un Statut National de haut niveau pour les agents. Notre camarade *Marcel Paul* alors Ministre de la Production Industrielle en était la cheville ouvrière.

## Ce 8 avril 2024

J'étais invité à une conférence-débat à *La Roche Posay* organisée par la FVED (Fédération Vienne Environnement Durable) opposée à la multiplication des éoliennes, n'importe où et n'importe comment.

Le conférencier était *Loïc Le Floch-Prigent* (ancien PDG de Gaz de France). Ce débat, très intéressant, m'a conforté dans mon combat depuis 18 ans contre l'implantation anarchique de parcs éoliens dans le Sud Vienne, Nord Charente et Sud Deux-Sèvres, avec plus de 500 éoliennes, soit 80 % du total des éoliennes de la Région Nouvelle Aquitaine et pour un mix énergétique, à partir d'une production publique de base (aujourd'hui nucléaire et hydraulique « pilotables »).

*Le Floch-Prigent* venait présenter son livre : "*Pour une France industrielle*". Il a expliqué qu'il faut réindustrialiser massivement et que pour ce faire, il faut une énergie abondante, bon marché et souveraine dans un service 100% public, ce qui est le cas de l'électricité produite à partir du nucléaire, mais pas de l'éolien et du solaire .

Il pense plutôt que l'avenir est aux grosses centrales nucléaires de nouvelle génération et non à de petits réacteurs pour des problèmes de dissémination et de sécurisation, vis-à-vis des risques terroristes et autres...

Il estime que les ministères sont peuplés d'idéologues verts qui n'ont pas un esprit scientifique et que pour le moment, rien n'est vraiment fait pour la relance concrète du nucléaire (pas de financement)

Il a précisé que les promoteurs de l'éolien avaient des subventions très importantes, payées par le consommateur et que c'était inadmissible.

Souvenons-nous, sur le même sujet *Marcel Boiteux*, ancien Président d'EDF, bien connu pour maintenir EDF GDF dans le service public avec une énergie 100% publique, avait en 2008 été invité à siéger dans un Comité, afin dévaluer les conséquences du choix de la mise en place de milliers d'éoliennes sur notre Territoire (c'était sous la Présidence de *Valéry Giscard d'Estaing*).

À l'époque les membres de ce Comité avaient souhaité :

1) Que soient établies des données chiffrées objectives et incontestables permettant de dresser un bilan prévisionnel exact de toutes les conséquences économiques et environnementales.

Il s'agit en effet d'une dimension importante de notre politique énergétique qui peut affecter la préservation de nos paysages et nos sites sur le territoire.

2) Que soit étudié dans quel mesure le rachat obligatoire par EDF de l'électricité éolienne n'occasionne pas des profits manifestement excessifs pour les sociétés exploitantes.

3) Que l'Etat apporte des précisions sur les opérations financières en découlant.

4) Que les projets d'installation d'éoliennes fassent l'objet d'une information sérieuse, complète et équilibrée des habitants.

Force est de constater que jamais rien n'a été pris en considération et que les Associations doivent se battre toujours aujourd'hui contre la multiplication de ces implantations avec "un parcours du combattant" et ce pendant de nombreuses années parfois.

(Témoignage de Jean-Luc Archimbault)



**Les Associations appellent le SAMEDI 8 JUIN 2024 de 10 h à 13 h à un rassemblement de protestation au rond-point des Maisons Blanches (86/79) et de la Nationale 10.**

## **BREVES**

### **Maladies professionnelles :**



- Assemblée générale de CRIDEVIT (Comité Régional d'Information et de DEFense des VICTimes du Travail) le 22 mars dernier : le CA tient à remercier les adhérents collectifs, syndicats CGT et CMCAS du Poitou-Charentes pour l'aide et l'appui qu'elles apportent à l'Association,

tant matériel que financier, contribuant ainsi à la démarche pour la défense des victimes du travail, dans le domaine des maladies professionnelles.

- L'adoption par les Pouvoirs Publics d'un arrêté du 16 septembre 2022 vient modifier les conditions d'accès au Suivi du Médical Post Professionnel. Cet arrêté abroge celui du 28 février 1995 qui fixait le « modèle type » d'attestation d'exposition et les modalités d'examen, dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés. Les conditions d'accès deviennent régressives avec la suppression des attestations validées par les Employeurs.
- Suite à l'action de l'ANDEVA (Agence Nationale de DEFense des Victimes de l'Amiante) auprès des pouvoirs publics, 3 nouveaux tableaux de maladies professionnelles concernant les cancers, liés à l'amiante, ont été créés : cancers des ovaires et du larynx et un concernant particulièrement les IEG, le cancer du rein provoqué par le trichloréthylène.
- Réforme des retraites et pénibilité : comment se satisfaire d'une réforme qui dit mieux prendre en compte la pénibilité alors qu'elle ne fait aucune référence à l'exposition à des produits chimiques dangereux ?

### **Fiscalisation du Tarif-Agent :**

Liée à l'évolution des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), la fiscalisation 2023 à déclarer en 2024 a augmenté de 30 % ! « Vive le marché libre et non faussé de l'énergie ! » ???

### **Fraude à la Sécurité Sociale**

**(4 milliards par an, selon la Cour des Comptes) :**

- Les assurés sociaux sont responsables de 19,5 %.  
Et le reste ???
- Les offreurs de soins et les établissements de santé pour plus de 80 % !



### **Ventes d'armes en 2023 :**

2250 milliards d'euros dans le monde. Et si on parlait plutôt de paix, de faim dans le monde, d'illettrisme, d'environnement, de droits sociaux, etc. ???

**Donnez de la force à vos exigences  
Contactez-nous - Rejoignez la CGT RETRAITE(E) S**

**Rappel : 66 % de la cotisation syndicale est déductible des impôts  
Si vous êtes non-imposable, un chèque du même pourcentage vous sera adressé par le Fisc.**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

**Je souhaite prendre contact**

**Je souhaite me syndiquer**

**Nom et prénom, adresse postale, tél, mail.....**

**Bulletin à retourner au Syndicat CGT de l'Énergie Vienne/Deux-Sèvres...  
74 Rue de Bourgogne 86000 POITIERS ou par mail : cgt.retraites8679@gmail.com  
Seul le Syndicat CGT Énergie Vienne/Deux-Sèvres informe périodiquement  
les Retraité(e)s et Veuves, quel que soit leur appartenance syndicale.**

**Le journal est réalisé grâce aux cotisations des syndiqués CGT**